sceller celle de ces deux grandes maisons, lorsque deux ou trois semaines avant le jour fixé pour les épousailles, la jeune fiancée fut frappée par une maladie qui l'emportait après huit jours de souffrance.

On devine si l'héritier des Argenteau ressentit cruellement ce coup terrible. Bientôt après, il partait pour la ville éternelle, renonçait à la vie des cours, pour embrasser l'austérité des études théologiques, et gravissait successivement tous les degrés des ordres sacrés.

Le 2 octobre 1826, S. S. Léon XII préconisait l'archevêque de Tyr, l'héritier des Argenteau; le 6, Son Em. le cardinal de la Somalia, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, sacrait solennellement le jeune prélat dans l'église des Saints-Laurent et Damase, et quelques jours plus tard le nouvel archevêque prenait le chemin de Munich où il allait, en qualité de nonce, représenter le Saint-Siége.

Il y resta dix ans, honorant et faisant honorer de tous ces hautes fonctions, par l'intelligence et la distinction avec lesquelles il les occupait: elles n'eussent point tardé, suivant les usages de Rome, a le conduire à l'éminente dignité de cardinal; mais l'amour du pays natal s'était réveillé si vif au cœur de l'archevêque de Tyr qu'il préféra quitter la diplomatie et revenir se fixer parmi nous.

Ce qu'il y fut, pendant près d'un demi-siècle, nul assurément ne l'ignore : membre et bientôt doyen du chapitre de la cathédrale de Liége, collaborateur dévoué des trois évêques qu'il vit se succéder au trône de saint Lambert, il s'est associé, dans la mesure de ses forces, à tous leurs travaux, à tout le bien qu'ils ont fait; que de générations de prêtres ont reçu de ses mains les ordres sacrés ; que de multitudes de fidèles en ont reçu le sacrement de confirmation ! Nulle bonne œuvre ne s'est fondée parmi nous qu'il ne l'ait soutenue de son patronnage ou de ses encouragements.

A la foi vivace des jours modernes, il unissait l'amabilité délicate des grands seigneurs du siècle précédent, et partout, fut-ce au milieu des adversaires de l'Eglise, il se voyait entouré des mêmes égards mérités, et du même respect.

Il n'avait plus revu Paris depuis 1813, quand il s'y rendit en 1855. Napoléon III voulut le recevoir, et remarquant sur sa poitrine la vieille décoration de la légion d'honneur fixée là, par la main du grand-empereur, près d'un demi-siècle auparavant : « Vous avez depuis lors bien mérité de l'avancement, Monseigneur », lui dit-il, et il lui remit la croix de grand officier, à laquelle il substitua bientôt après le grand cordon de la Légion d'honneur.

Le prélat était déjà chevalier de Saint-Louis de France, commandeur de l'Ordre de Léopold, grand cordon des ordres de la Couronne de chêne de Hollande, de la Couronne et de l'Ordre de Saint-Hubert de Bavière.

— COURTRAI. — Le *Courrier de Courtrai* dit que l'enseignement primaire catholique est maintenant organisé dans trente-et-une communes, on compte 70 écoles catholiques fréquentées par 9,759 élèves et 39 écoles officielles fréquentées par 639 élèves, au maximum.

— COUR D'ASSISES DU HAINAUT. — *Affaire Cornil.* — Les débats de l'affaire Cornil ont été terminés mardi vers trois heures ; ils ont été très-animés; après une éloquente plaidoirie de Me Gain, défenseur de l'accusé, le jury a condamné celui-ci à quinze années de travaux forcés, à l'interdiction perpétuelle de ses droits civils et à la surveillance à perpétuité de la police.

FAITS DIVERS

— On sait que des valeurs représentant une somme d'environ 300.000 fr. ont été volées récemment à la Banque européenne. Cette somme vient d'être retrouvée d'une façon tout à fait inattendue.

Hier soir, à six heures, un cocher des Petites-Voitures remettait au concierge deux paquets réunis en un seul, au nom de M. Blanche, président du conseil d'administration. Comme le conseil était réuni à ce moment même, le chef de la comptabilité les ouvrit et ne fut pas pas peu surpris d'y trouver les titres dont la disparition avait été constatée. M. Blanche, immédiatement averti, procéda à l'examen de ces titres, au milieu desquels il trouva le billet suivant écrit au crayon :

« Voici les titres volés je vous ferai tenir le reste.

» *Un garçon.* »

Après vérification, M. Blanche constata, en effet, qu'il manquait 5 actions Nord-Est et 6 actions Tramways du département du Nord.

Parmi les actions ainsi rendues, on a trouvé un titre *nominatif* de 9 actions Nord-Est pris par le voleur inexpérimenté.

M. Macé, chef du service de sûreté, a été immédiatement informé de ce fait.

— L'*Abeille du Bugey* annonce qu'une des principales maisons d'Alsace va créer à Bellegrade une filature de coton qui ne comprendra pas moins de vingt-mille broches.

— La neige a fait son apparition dans les Basses et Hautes Alpes. On signale partout un refroidissement sensible dans la température. Depuis deux ou trois jours il gèle à glace à Marseille ; le bassin de la Plaine est complètement gelé.

— L'observatoire astronomique qu'on a commencé à bâtir sur l'Etna dans le mois d'août, écrit-on de Catane au *Journal des Débats*, est presque achevé. Il n'y manque plus que la coupole mobile en fer et le télescope. On a du remettre le placement de ces objets à l'été prochain, à cause de la grande quantité de neige qui est déjà tombée sur la montagne.

L'édifice présente une figure rectangulaire qui occupe une surface de 132 mètres carrés. Il se compose de deux étages ayant dans l'ensemble 9 mètres de haut. Chacun des deux étages renferme une vaste pièce circulaire autour de laquelle sont d'autres pièces beaucoup plus petites. Au milieu de la grande pièce du premier étage on trouve un large pilastre destiné à supporter la machine du télescope qui sera placé dans l'étage supérieur.

A côté de ce premier édifice on va en bâtir un autre pour servir d'asile aux voyageurs. Il pourra loger aisément une vingtaine de personnes. La dépense se monte jusqu'à présent à 25,000 fr. Si l'on y ajoute le prix du second édifice et des instruments d'optique, on aura un total d'environ 60,000. fr.

Pour se former une idée exacte de la position de l'Observatoire de l'Etna, il faut se rappeler que la montagne présente, à près de 3,000 mètres d'élévation, une vaste plateforme de 12 kilomètres de tour, sur laquelle s'élève un cône haut de 350 mètres et qui renferme le cratère central. L'Observatoire est placé au pied de ce cône sur le côté méridional.

TRIBUNAUX

L'Election Humbert

Hier revenait sur opposition devant le conseil de préfecture, présidé par M. Em. Laurent, l'affaire de l'élection de M. Alphonse Humbert au conseil municipal dans le 15e arrondissement. M. le conseiller Langlois a lu son rapport tendant a la confirmation de l'arrêté d'annulation pris par défaut, le 4 novembre.

M. Lavallée, commissaire du gouvernement, a donné des conclusions conformes à celles qui avaient motivé cet arrêt. La défense de M. Humbert a été présentée par Me Lehmann, avocat à la cour de cassation et au Conseil d'Etat.

M. Humbert, présent à l'audience, n'a pas pris la parole.

Me Lehmann a d'ailleurs déclaré en commençant qu'il n'entendait point nommer la politique à une question de droit. C'est la question de droit seule qu'il a plaidée. A deux heures et demie, le conseil se retire pour délibérer et revient avec un verdict confirmant la nullité de l'élection de M. Humbert.

Incendiaire par passion. — Il faudrait remonter haut dans les annales criminelles pour rencontrer un cas analogue à celui qui amenait, samedi, Louise-Clémence Blossier en face du jury, à Versailles. Clémence Blossier est dans sa dix-septième année. A voir l'ampleur de ses formes, l'énergie de ses traits, qui ne sont cependant dépourvus ni de beauté ni de grâce, la hardiesse de son attitude et la fermeté de son langage, on lui donnerait vingt ans au moins. Il est probable qu'on n'a pas oublié les récits des journaux signalant, en août et septembre derniers, les incendies successifs qui désolèrent la commune d'Auvers-sur-Oise. Le feu éclatait tantôt dans une chaumière, tantôt dans une ferme, gagnait les habitations voisines, se propageait à travers le village; et, lorsque leurs efforts ayant eu raison du fléau les habitants cherchaient a en découvrir les causes, ils se trouvaient en présence d'un mystère effrayant.

L'origine du sinistre, il était impossible de la mettre en doute : la malveillance avait tout fait. Mais où était la main coupable ? On n'avait aperçu d'étranger ni dans les rues, ni aux alentours, et quand aux gens du pays ils se connaissaient tous entre eux. Le premier qui osa murmurer le nom de Mlle Blossier se heurta à l'incrédulité générale. Comment soupçonner une jeune fille dont les parents avaient l'estime de tous leurs concitoyens ? En admettant de sa part soit des intentions méchantes, soit une impulsion maladive, en quels moments eût-elle réussi à exécuter ses projets? Elle travaillait en journée comme couturière et toutes ses heures étaient prises. Dans quelque maison que ses occupations l'appelassent, la mère de l'ouvrière l'accompagnait le matin son père allait la reprendre le soir.

Il semblait difficile de concilier cette surveillance incessante avec les manifestations perverses d'instincts que quelques villageois plus pénétrants que les autres avaient depuis longtemps devinés. Une instruction active se poursuivait par les soins du parquet de Versailles. Quand Clémence Blossier fut, avec toute sorte de réserves, nommée au magistrat, ce dernier comprit qu'il avait le devoir de tenir compte du renseignement dans ses investigations. Il interrogea la petite campagnarde doucement, prudemment. De plus d'un côté des protestations surgirent. Elles se produisirent indignées de la part de la famille surtout. Le juge sut se dégager de ces influences. Son instinct lui disait qu'il était sur la voie de la vérité. Il persévera.

En comparant les uns aux autres les divers sinistres signalés, on remarquait sans peine la similitude des circonstances, l'identité des moyens employés. Le 15 août, pour la première fois des lueurs avaient répandu l'alarme. Ce jour-là, Mlle Blossier exécutait des travaux d'aiguille pour le compte d'une dame Percidat qui, l'après-midi, avait dû se rendre aux champs. Le feu s'était déclaré au fond d'une cour, sur le faîte d'un hangar. Une allumette avait pu suffire à enflammer ce toit en paille. Des corps de logis mitoyens furent atteints. Le 22 août, à un quart de kilomètre de distance, un autre embrasement mit la population en émoi. Tout un quartier, « le Gré », fut réduit en cendres. Le 27, nouvelle conflagration. Deux travées d'un bâtiment servant de grange et d'écurie, le mobilier et les récoltes qu'elles contenaient furent détruits. Le 3 septembre, près du hameau de Chaponval, d'un tas de bottes de foin déposées dans un jardin clos, un nuage de fumée monta tout à coup vers le ciel. Le 22 septembre, un grenier attenant à l'habitation d'une veuve, Mme Aubert, et les magasins d'un marchand de charbons étaient la proie des flammes. Cinq jours plus tard, une maisonnette, propriété d'un cultivateur, s'effondrait calcinée.

Six fois en six semaines le même événement désastreux avait contraint la population à s'assembler pour la défense commune; six fois en six semaines, Clémence Blossier avait réussi à déjouer toutes les précautions : les ruines amoncelées par elle se chiffraient par un total de 35,000 francs. Car la coupable, c'était elle seule; la certitude pénétrait de plus en plus dans l'esprit du magistrat instructeur.

D'abord, il était arrivé à une découverte importante : Clémence avait un amoureux. C'était un garçon de dix-neuf ans, Albert Romaru, résidant sur le territoire de la commune. Gênée par la perpétuelle faction exercée autour d'elle entravée dans la liberté de ses mouvements, la jeune fille ne trouvait que des occasions rares de se rapprocher de Romaru. Plusieurs tentatives avaient échoué, la passion de Mlle Blossier, surexcitée par ces échecs, avait appelé à l'aide le génie du mal.

Clémence s'était donc faite incendiaire par amour. Ses appétits avaient ressuscité un chapitre de l'épopée païenne. Quand le tocsin sonnait, avertissant les campagnards, le jeune Albert accourait au secours avec les autres. Alors, à la faveur du désordre, elle s'emparait de lui, elle l'avait tout à elle.

Le 15 août, ils n'avaient pu qu'échanger quelques mots. Le 22, Clémence réussit à entraîner Albert derrière une haie. A quelques jours de date, ils gagnaient ensemble un champ pendant que dans la propriété de la veuve Aubert les paysans faisaient la chaîne; le 27 septembre, enfin, la maîtresse d'Albert, sans mettre plus qu'auparavant celui-ci dans la confidence, lui prodigua encore ses témoignages d'affection.

Devant les assises, on s'attendait à une lutte entre la vérité et le mensonge. Il n'y a pas eu de combat. Clémence Blossier a avoué et ses attentats criminels et le motif qui l'avait guidée. L'auditoire y croyait à peine. Cette femelle de Néron a été condamnée à dix ans de travaux forcés, le verdict ayant tempéré, par des circonstances atténuantes, l'arrêt de la cour.

NOUVELLES DU MATIN

Conseil des ministres

Paris, 18 novembre

Le Conseil des ministres s'est réuni, ce matin.

Le *National* croit savoir que la discussion a porté d'une façon générale sur les projets de loi dont la discussion est imminente.

M. Waddington, ministre des affaires étrangères, a communiqué à ses collègues les dernières nouvelles qui sont rassurantes au point de vue de l'intérêt de la France.

Presse dit qu'à la rentrée de la chambre, M. Clémenceau, député de Paris, interpellera le gouvernement sur l'alliance austro-allemande.

M. Waddington donnera toutes les explications demandées.

Rome, 18 novembre.

MM. Cairoli et Depretis dans de nouvelles conférences se sont mis d'accord sur le programme du nouveau cabinet comprenant l'abolition de la mouture, la révision des budgets et la discussion du projet de réforme électorale.

La date de réouverture de la Chambre sera probablement prorogée.

Rome, 18 novembre.

Le cabinet Cairoli est démissionnaire.

Strasbourg, 18 novembre.

Les élections de la commission d'Alsace-Lorraine ont eu lieu aujourd'hui.

Dans la circonscription de Strasbourg-campagne, M. North, député au Parlement allemand a été élu membre de la commission par 78 voix sur 84.

Dans la circonscription de Mulhouse, M. le curé Winterer a été élu par 37 voix, contre 36, données à M. Kempf, autonomiste.

A Sélestadt, M. Ruhlmann, autonomiste, a été élu par 31 voix contre 29, données à M. Heckmann-Stintzi, protestationniste.

Dans la circonscription de Colmar-Ville, M. Flerschlauer a été élu par 12 voix sur 21.

Dans celle de Colmar-Campagne, M. Kiener a été élu par 34 voix contre 33 données à M. Simonin, autonomiste.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Rémise au Président de la République par S. Exc. lord Lyons de la lettre par laquelle S. M. britannique notifie la naissance d'une princesse, fille de S. A. R. le prince Ernest-William, duc de Cumberland, et de S. A. R. Mme la princesse Thyra de Danemarck, duchesse de Cumberland.

Décrets convoquant les électeurs des cantons de Chagny (Saône-et-Loire) et de Cadenet (Vaucluse), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Décrets convoquant les électeurs des cantons de Fougères-Sud (Ille-et-Vilaine), de Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), de Dunkerque-Est (Nord) et de Saint-Quentin (Aisne), à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement.

Décret portant nomination à deux emplois de chef d'escadrons dans l'arme de la cavalerie.

Décret portant application à la Guyane, au Sénégal et aux établissements français de l'Inde des dispositions du décret sur les pouvoirs extraordinaires des gouverneurs de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Decrets portant nominations dans la magistrature des colonies.

Décret nommant le commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Décisons créant un bureau télégraphique municipal dans la commune de Villars (Dordogne) et ouvrant la gare de Barbonne à la télégraphie privée.

L'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche accompagnée de sa mère, l'archiduchesse Elisabeth, arrivera demain à Paris à 6 heures 35 du soir, par la gare de l'Est, venant de Strasbourg.

LL. AA. II. descendront à l'hôtel Meurice, où des appartements leur ont été retenus.

La future reine d'Espagne restera trois jours à Paris, qu'elle quittera le 21 courant, à 7 heures du matin, pour se rendre en Espagne.

Le *Mot d'Ordre* annonce que M. Alphonse Humbert se pourvoira dans les délais légaux, devant le Conseil d'Etat, contre l'arrêté du conseil de préfecture de la Seine qui a confirmé hier, après débat contradictoire, l'arrêté par défaut du 4 novembre, annulant son élection comme conseiller municipal du quartier de Javel.

M. Paulon, gérant de l'*Avant-Garde démocratique* a été condamné hier par la 8e chambre du tribunal correctionnel de Paris à 1,000 francs d'amende pour avoir publié, dans son numéro du 2 novembre, une lettre de M. Henri Rochefort, condamné à une peine afflictive et infamante.

Le *Gaulois* contenait hier une longue lettre de M. Emile de Girardin sur la question du divorce. Le même journal publie ce matin une réponse du père Didon.

On annonce la mort du vice-amiral Jacquinot.

Charles-Hector Jacquinot était né le 14 mars 1796.

Petite Bourse du 18 Novembre

3 0/0, 81,57, 60. — Amortissable, 83,20, 15. — 5 0/0, 115,25, 31, 22, 30. — Italien, 79,55, 50, 52. — Turc, 11,35, 37. — Banque ottomane, 517,50, 518,75 — Egypte 6 0/0, 242,50, 243,75, 243,12. — Hongrois, 83 13/16 3/4. — Russe, 92 1/2.

Nouvelle hausse.

Dépêches Télégraphiques

France

Marseille, 18 novembre, 9 h. soir.

Le tribunal civil a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès en diffamation intenté au journal l'*Egalité* par le baron de Sabran de Pontevès.

M. Béranger, gérant du journal, a été condamné à 50 francs d'amende et à 100 fr. de dommages et intérêts.

M. René, signataire des articles, à 100 fr. d'amende et 200 francs de dommages et intérêts.

L'arrêt ordonne en outre l'insertion du jugement dans cinq journaux du département.

Marseille, 18 novembre.

Le conseil municipal dans sa séance de ce soir a voté une somme de 20,000 francs pour élever une statue à M. Thiers sur une des places de la ville de Marseille.

Marseille, 19 novembre.

Dans la soirée a eu lieu au cercle artistique l'inauguration de la salle de concerts et de conférences. On y remarquait une nombreuse et brillante assistance sans distinction de partis.

Sur l'estrade avaient pris place: MM. Poubelle, préfet des Bouches-du-Rhône; Barne, sénateur; Romagni, maire de Marseille; Amat, Labadié, députés; Rigaud, président de la cour d'appel d'Aix; Autran, président du tribunal civil; Camoin-Vence, procureur de la République; général Guyon; Gros, président du tribunal de commerce; Strambis, consul général d'Italie; plusieurs conseillers généraux ainsi que d'autres notabilités.

Après le discours d'ouverture prononcé par M. Jules Roux, président du cercle, M. le préfet a pris la parole et a remis au nom du ministre de l'instruction publique les palmes d'officier d'académie à l'honorable président du cercle.

M. Delibes, vice-président, dans un discours brillant, a fait l'historique du cercle artistique; enfin M. François Coppée, venu exprès de Paris sur une invitation du cercle, a fait une conférence très-applaudie, sur les œuvres poétiques.

Amiens, 18 novembre.

Le tribunal a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté par M. de Rainneville, sénateur, au *Progrès* de la Somme.

Le *Progrès* a été condamné à 400 francs d'amende et à l'insertion du jugement en tête de ses colonnes, dans tous les journaux du département et dans douze journaux de Paris.

Hendaye, 18 novembre.

Les autorités militaires ont reçu à Irun les ambassadeurs d'Allemagne et de France, qui se rendent à Madrid.

L'ambassadeur de France, amiral Jaurès, était accompagné de deux officiers, un capitaine de vaisseau et un officier d'état-major.

La même réception leur a été faite à Saint-Sébastien.

Bruxelles, 18 novembre.

Chambre des députés. — M. Frère-Orban, répondant à l'interpellation annoncée, entre dans de long détails sur les faits qui ont amené la situation actuelle. Il donne lecture de diverses dépêches du représentant de la Belgique auprès du Pape. Ces dépêches constatent que le Pape et le cardinal Nina blâment et déplorent les attaques du clergé belge contre la Constitution.

Frère-Orban déclare que le ministère est décidé à remplir son programme jusqu'au bout.

La correspondance échangée avec le Vatican est ensuite déposée sur le bureau de la Chambre.

Parmi les dépêches dont elle se compose, on en remarque une datée du 17 mars, relative à la protestation épiscopale. Elle annonce que le cardinal Nina a déclaré que les évêques sont indépendants, qu'il lui est impossible d'intervenir et qu'il ne peut même pas désapprouver cette protestation.

Cette même dépêche constate que dans une nouvelle entrevue, le cardinal Nina est revenu sur sa première impression et a reconnu la nécessité d'une action du Saint-Siége pour calmer les esprits.

M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères, rappelle l'allocution et les brefs du Pape Pie IX contre les principes de la Constitution, ainsi que les violences de la presse catholique qui a été fondée avec l'appui des évêques.

Le ministre lit les instructions envoyées aux évêques par le Pape Léon XIII, instructions qui défendent d'attaquer ou de blâmer la Constitution, ou d'y provoquer des changements.

Le Pape a également écrit aux évêques, pour les engager à ne pas s'abstenir de prendre part aux fêtes nationales de 1880, comme ils en avaient l'intention lors du vote de la loi sur l'enseignement.

Le ministre reconnaît qu'au point de vue dogmatique, une complète harmonie existe entre le Pape et les évêques sur le principe de cette loi: quant aux moyens employés par le clergé pour combattre l'enseignement officiel, le Vatican a résumé lui-même son opinion dans un document diplomatique dont le ministre donne lecture et duquel il résulte que les évêques, corrects quant à la doctrine, ont tiré de principes justes des conséquences inopportunes et poussées trop loin; que le Vatican a recommandé à plusieurs reprises la modération et la prudence, et que si ses conseils avaient été suivis, une autre solution serait intervenue.

Les évêques ont agi dans la limite de leur droit strict, mais sous leur propre responsabilité.

L'impression des documents diplomatiques est ordonnée.

La discussion continuera demain.

Alsace-Lorraine

Strasbourg, 18 novembre.

Ce soir, à 5 heures, l'archiduchesse Marie-Christine, l'archiduchesse Elisabeth, sa mère, avec leur suite composée de 42 personnes, sont arrivées par train express à notre gare. D'après les ordres de l'empereur Guillaume, le maréchal de Manteuffel, accompagné du colonel Strantz, a souhaité la bienvenue à la future reine d'Espagne, lui a présenté ses vœux pour l'avenir et lui a remis une lettre autographe de l'empereur d'Allemagne. Le lieutenant général gouverneur portait le grand-cordon de l'ordre de Saint-Etienne. Donnant le bras à l'archiduchesse Elisabeth il a conduit ces dames jusqu'à leur voiture. Elles sont descendues à l'hôtel de la ville de Paris. Il y avait foule à la gare

Les départ des princesses est fixé à demain, avant-midi,

Elles passeront par Paris pour se rendre à Madrid.

Angleterre

Londres, 18 novembre.

La Reine a désigné lord Napier et deux attachés d'ambassade pour la représenter au mariage du roi Alphonse à Madrid.

New-York, 19 novembre

Le câble entre l'Amérique et l'Europe fonctionne toujours mal.

Espagne

Madrid, 18 novembre, 5 h. 40 soir.

Chambre des députés. — Le ministre des travaux publics donne lecture d'un projet de loi concernant les canaux et dessèchement des marais.

Madrid, 18 novembre.

Les Cortès ne suspendront leurs travaux que pendant la durée des fêtes données à l'occasion du mariage royal.

Les députés et les sénateurs cubains appuient le projet d'abolition de l'esclavage, présenté par le ministère.

Le courrier de France manque aujourd'hui. Il n'était pas encore arrivé à Irun au moment du départ de l'express.

M. Castelar a été chargé de rédiger une lettre de gratitude, qui sera adressée, au nom de la presse espagnole, à la presse française.

Buda-Pesth, 18 novembre

Chambre des députés. — L'article 1er du projet de loi relatif à la Bosnie, avec les amendements proposés sur cet article, a été renvoyé à la commission, par 161 voix contre 147. Les autres articles ont été adoptés dans la forme proposée par le gouvernement.

La Haye, 18 novembre, soir

Le *Journal officiel* publie la convention signée avec la Belgique, concernant le canal de Gand à Terneuze et le rachat du chemin de fer d'Anvers à Roosendael et à Bréda.

DERNIERE HEURE

Distribution des récompenses de l'exposition des sciences appliquées à l'industrie

Paris, 19 novembre, 3 h. 25.

Aujourd'hui, a eu lieu la distribution des récompenses de l'exposition des sciences appliquées à l'industrie.

M. Jules Simon a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir les leçons qui se dégagent pour la France des récentes expositions.

La France est encore la première pour le goût, mais elle doit faire en sorte de ne pas déchoir. Nos concurrents sont menaçants, il ne faut pas perdre de temps en discussions stériles, parce que les vaines agitations inquiétent les intérêts. Il faut multiplier les écoles, réformer l'enseignement technique, travailler, étudier incessamment.

BOURSE LINIERE. — La matière continue à hausser dans tous les genres, et dans des proportions assez sensibles. Les fils suivent le mouvement et une hausse a été obtenue sur la plupart des numéros dans le genres supérieurs ; les fils communs pour la consommation locale obtiennent plus difficilement la hausse demandée par les filateurs. L'amélioration se maintient pour les fils de lin secs et d'étoupes. La toile a donné lieu à quelques affaires pour le négoce, sans reprise générale.

MARCHÉ AUX BLÉS du 19 novembre 1879 (bulletin commercial).— Petit marché: environ 800 hectolitres. En raison de leur meilleure qualité, les blés se sont vendus 50 centimes de plus par hectolitre que la semaine dernière. Les achats manquent généralement d'activité, acheteurs et vendeurs se tenant sur la réserve.

Farines offertes en boulangerie de 44 50 à 45 fr.

MARCHÉ AUX BLÉS du 19 novemb. 1879, (communiqué par l'Hôtel-de-Ville).-Hausse moyenne : 0 fr. 40 centimes.

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 30,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11 RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 18 novembre

L'amélioration du marché fait chaque jour de nouveaux progrès. Le comptant vient à la Bourse, il a facilement compris que la forte baisse subie par les grandes valeurs lui fournissait l'occasion de faire d'excellents placements.

En clôture on était très-ferme sur le 3 0/0 à 81.50, sur l'amortissable à 83,42 1/2, sur le 5 0/0 à 115,15, sur la Banque d'Escompte à 755, sur la Banque de Paris à 835, sur la Banque hypothécaire à 635, sur le Crédit foncier à 1017,50; la souscription aux actions de la Rente foncière parisienne n'est pas encore complètement dépouillée, on sait cependant déjà qu'elle n'a pas réuni autant de demandes qu'on était en droit de l'attendre pour une valeur de cet ordre; un certain nombre de capitalistes n'auront sans doute pas voulu engager leurs fonds dans l'état de pertubation où se trouvait alors le marché financier.

Les affaires avaient de l'animation sur le Mobilier espagnol à 583,75 et sur la Compagnie transatlantique à 610; les actionnaires de cette dernière Société sont convoqués en assemblée générale pour le 20 décembre prochain, ils auront à délibérer sur la transformation de la Société en Société anonyme libre et sur l'émission d'obligations devant servir à organiser les nouveaux services de la Méditerranée.

Adresses Industrielles & Commerciales

Lithographie

Impressions commerciales : Factures mémorandums, entêtes de lettres, lettres mortuaire, part pour mariages et naissances Alfred REBOUX, rue Neuve, Roubaix, 17

Epiceries-Comestibles

OUDART-FLORIN, rue Inkermann 9 à Roubaix.

Agence immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14062

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges. — Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux. Bouteilles et bouchons.

Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR, Succr). — Cinq francs par mois, voir aux Annonces.

BANQUE NICOLAS CORDIER

6, rue Chauchat, PARIS

Succursale de Tourcoing

18, rue des Ursulines

DE LA BANQUE

Encaissement d'effets de commerce. — Escompte de Warrants. — Comptes de chèques remboursables à vue. — Dépôts remboursables à échéance fixe. — Comptes courants. — Ouvertures de crédit.

DES OPERATIONS DE BOURSE

Fonds placés en rapport et en syndicat. — Prêts d'argent sur dépôts de titres. — Avances de fonds sur achats de titres. — Garde de titres dans les caves spéciales de l'hôtel de la banque, N. C. — Encaissement gratuit de coupons, achats et ventes de fonds publics au comptant et à terme.

Les opérations sa font de la main à la main, espèces contre titres.

Souscription à tous les emprunts d'Etats, de Villes, etc., etc. 19962

Contre les *Rhumes, Grippe, Bronchites* et *Irritations de poitrine*, les pectoraux reconnus les *plus efficaces* par les médecins sont toujours le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, *ne contenant* ni opium, ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés *sans crainte* aux enfants atteints de coqueluche.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (*Se méfier des contrefaçons*).

MAL DE DENTS. — L'EAU du Docteur OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. 10185

AVIS

FLAMMES DE BENGALE, Bouquets d'artifices et Falots pour *Sainte-Cécile* et *Sainte-Catherine*, chez JANSSENS, artificier, rue de l'Alouette. 20173

Le grand **Papier Wlinsi** est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui succès du tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les *rhumes, bronchites, maux de gorge, grippes, rhumatismes, lombagos, douleurs.*

Exiger le nom WLINSI. 20171

THYMOL-DORÉ

Hygiène et salubrité de la Maison

Bains, lotions, toilette intime, assainissement, médecine domestique, épidémies, etc., parfum des plus subtils, désinfectant de premier ordre. Déclaré supérieur aux produits similaires et recommandé par les sommités médicales. — Le flacon : 2 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

Hygiénique et conservateur de la peau

THYMOLINE-DORÉ

poudre exquise impalpable

DÉPOT Gal : 20, RUE RICHER, PARIS

Chez COILLE, pharmacien, Grande Place, et dans toutes les les pharm., épicier. 198

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger la véritable marque

Exportation des laines brutes, fils et tissus de laine, des Iles britanniques pendant les dix mois terminant le 31 octobre 1879, comparés avec la même période de 1878.

EXPORTATIONS	DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE						
	QUANTITES		VALEUR				Augmentation Diminution
	1878	1879	1878		1879		1879
Laines brutes anglaises, et laine teinte et cardée.	Livres	Livres	L. stg.	Frcs	L. stg.	Frcs	Frcs
France et Belgique	1,825,800	1,431,900	136,394	3,409,850	94,460	2,361,500	1,048,350
Allemagne	2,326,600	1,960,500	200,582	5,021,200	155,131	3,878,275	1,143,025
Etats-Unis.	304,378	4,727,100	21,757	543,925	226,203	5,655,075	5,111,150
Pays divers	1,185 900	1,612,300	104,040	2,601,000	119,118	2,977,950	376,950
	5,642,678	9,731,800	463,043	11,576,075	594,912	14,872,800	3,296,725
Fils de laine, peignée et cardée.							
France et Belgique	1,534,100	1,549,300	207,901	5,197,525	183,503	4,582,575	614,950
Allemagne	13,478,900	12,894,800	1,644,731	44,118,275	1,417,796	35,444,900	5,673,375
Russie.	3,005,300	3,238,400	390,173	9,754,325	358,694	8,967,350	786,975
Hollande	7,429,800	7,354,000	939,784	23,494,600	824,894	20,622,350	2,872,250
Pays divers	777,600	1,035,000	157,012	2,675,300	123,475	3,086,875	411,575
Totaux.	26,225,700	26,071,500	3,289,601	82,240,025	2,908 162	72,704,650	9,535,975
Tissus de laine, draperie, pantalons, tissus peignés et cardés pour hommes, en laine pure ou mélangée.			L. stg.	Frcs	L. stg.	Frcs	Frcs
France et Belgique.			1,365,875	34,146,875	1,356,265	33,906,625	240,250
Allemagne			1,093,507	27,337,675	1,079,121	26,978,025	359,650
Hollande.			265,068	6,626,700	243,425	6,085 625	541,075
Suéde et Norvège			45,761	1,144,025	38,473	961,825	182,200
Portugal, les Açores et Madère.			32,749	818,725	23,296	582,400	236,325
Italie.			166,299	4,157,475	176,627	4,415,675	258,200
Etats-Unis			319,418	7,985,450	374,495	9,362,375	1,376,925
Amérique du Nord			427,233	10,680,825	319,903	7,997,575	2,683,250
Amérique du Sud			353,722	8,843,050	263,934	6,598,350	2,244,700
Chine et Japon			367,774	9,194,350	306,234	7,655,850	1,538,500
Indes Orientales.			167,116	4,177,900	212,605	5,315,125	1,137,225
Australie			390,068	9,751,700	329,810	8,245,250	1,506,450
Pays divers			402,921	10 073 025	432,002	10,800,050	727,025
Totaux			5,397,511	134,937,775	5,156,190	128,904,750	6,033,025
Tisssus de laine peignée, robes, lainages pour dames, en laine pure ou mélangée.							
France et Belgique.			1,351,240	33,781,000	1,403,168	35,079,200	1,298,200
Allemagne			423,671	10,591,775	355,138	8,878,450	1,713,325
Hollande			301,786	7,544,650	286,716	7,167,900	376,750
Italie			276,558	6,913,950	338,808	8,470,200	1,556,250
Etats-Unis			881,449	22,036,225	845,409	21,135,225	901,000
Chine et Japon			837,321	20,933,025	892,79[illegible]	22,319,875	1,386,850
Amérique du Nord			452,059	11,301,475	314,40[illegible]	7,860,200	3,441,275
Indes Orientales			82,452	2,061,300	75,84	1,896,025	165,275
Australie			410,406	10,262,400	349,682	8,742,050	1,520,350
Pays divers.			1,253,363	31,334,075	931,922	23,298,050	8,036,025
Totaux			6,270,395	156,759,275	5,793,887	144,847,175	11,912,700
Flanelles et couvertures			82[illegible],709	20,642,725	589,897	14,747 425	5,895,300
Tapis, (Australie, Amérique, France, Hollande, Allemagne, etc.			7[illegible],696	18,242,350	685,128	17 103 200	1,139,150
Bonneterie, laine pure ou mélangée			214,[illegible]	5,365,[illegible]	209,163	5,364,075	140,525
Différents articles de laine peignée et cardée			667,470	16,686,900	727,470	18,186,750	1,499,850
Ensemble			14,101,[illegible]	352,335,475	14,171,735	329,095,675	23,239,800